



FRAIS BANCAIRES PERSONNE EN SITUATION PRÉCAIRE

Par m60

Bonjour,

Mon neveu en situation précaire, perçoit l'ASS, soit 16.95 ? par jour.

Les impôts ont présenté à sa banque un prélèvement de 416.00 ?, fin du mois de juin (nous avons contacté à plusieurs reprises la trésorerie en mentionnant sa situation).

Il doit régler une partie de son loyer 250.00?, ses charges environ 100.00 ?.

La banque a refusé, mais lui a prélevé 49.92 ? de frais.

Je croyais que les frais bancaires ne pouvaient dépasser 20.00 ? pour les personnes en situation précaire.

Pourriez-vous me dire ce que je dois faire?

Merci d'avance de votre réponse.